



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de U Lwin (Birmanie)	581
Discours de M. Macki (Oman)	583
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	585
Discours de M. Puja (Hongrie)	590

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

*En l'absence du Président, M. Inglés (Philippines),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. U LWIN (Birmanie) [interprétation de l'anglais] : Au nom de la délégation birmane, j'ai le grand plaisir d'adresser mes félicitations chaleureuses à M. Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux de l'honneur qui lui a ainsi été fait à titre personnel, ainsi qu'à son pays, la République algérienne démocratique et populaire. Nous tenons à l'assurer de notre entière coopération dans l'exercice des responsabilités inhérentes à ses hautes fonctions.

2. Ma délégation voudrait également profiter de cette occasion pour rendre un sincère hommage à M. Leopoldo Benites pour les éminents services qu'il a rendus à l'Assemblée générale en tant que président de la vingt-huitième session.

3. Au nom de la délégation birmane, je suis heureux d'adresser nos sincères félicitations et une cordiale bienvenue aux délégations du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. L'admission de ces trois nouveaux Etats aux Nations Unies contribuera sans aucun doute au renforcement de l'Organisation mondiale. Nous sommes heureux de travailler avec eux pour mieux servir les objectifs des Nations Unies.

4. La situation internationale est aujourd'hui marquée par une vive préoccupation à l'égard des problèmes économiques et sociaux. Ces problèmes ont contraint les nations à réexaminer les rapports anciens non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine politique. Ces problèmes ont également permis aux nations de comprendre mieux que jamais qu'il n'est possible de résoudre les problèmes internationaux que dans le cadre de la coopération internationale telle qu'elle est envisagée

en tant que l'un des objectifs des Nations Unies. Il semble à la délégation birmane que cette coopération internationale présuppose le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination et une plus grande démocratisation des relations internationales. L'expérience des deux dernières décennies montre également que la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales nuit à son objectif même, et que si les nations désirent vivre dans la paix et l'amitié et marcher dans la voie du progrès qu'elles ont elles-mêmes tracée, il est indispensable que les Etats respectent rigoureusement le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures d'autrui. Cette expérience souligne également la nécessité de déployer des efforts persévérants pour régler les différends internationaux par des moyens pacifiques sans mettre en danger la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice.

5. En ce qui concerne la paix internationale, il est fort inquiétant que, bien qu'il existe une tendance à la détente et aux négociations en vue de régler les différends internationaux, il y ait encore non seulement des tensions, mais même des conflits armés entre certains Etats. Néanmoins, la délégation birmane est heureuse de noter que, dernièrement, une manière de penser plus positive de la part de certaines puissances intéressées, mais extérieures à ces conflits, a semblé se dessiner. Nous espérons que cette attitude constructive sera renforcée dans l'avenir. Nous comprenons cependant qu'en dernière analyse la solution de ces conflits appartient aux parties directement intéressées. A ce propos, ma délégation note avec satisfaction que les pays plus ou moins vulnérables à l'intervention extérieure ont montré qu'ils étaient de plus en plus décidés à protéger et à maintenir leur droit à l'autodétermination. Cela contribuera à réduire les risques d'intervention étrangère dans les questions qui relèvent avant tout de la juridiction des Etats.

6. Je voudrais maintenant dire quelques mots du problème du colonialisme et de la discrimination raciale. Nous sommes, en fait, fort heureux que le nouveau régime au Portugal ait reconnu le droit des peuples de ses territoires non autonomes à l'autodétermination, qu'il ait accordé l'indépendance à la Guinée-Bissau, et aussi qu'il ait préparé la voie à l'indépendance du Mozambique et de l'Angola. La délégation birmane espère très sincèrement que cette importante tendance contribuera à mettre rapidement fin aux fléaux du colonialisme et de la discrimination raciale partout où ils persistent en Afrique.

7. Nous vivons à une époque de changements rapides et de crises de structure. La vie de la communauté internationale évolue progressivement et souvent les règles d'autrefois ne correspondent plus aux réalités

d'aujourd'hui. Nous sommes heureux que, conformément à l'Article 13 de la Charte, les Nations Unies consacrent de plus en plus d'efforts au développement progressif du droit international et à sa codification. Nous songeons ici à la conférence de plénipotentiaires pour la révision du droit de la mer.

8. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été considérée à juste titre comme la conférence internationale la plus importante qui ait eu lieu sous les auspices de l'Organisation mondiale. Une telle importance a été attribuée à cette conférence non seulement en raison du nombre sans précédent d'Etats qui y ont participé, mais aussi parce qu'il est maintenant reconnu par tous que, dans un monde dont les richesses naturelles diminuent et dont la population s'accroît rapidement, les mers offrent les dernières réserves de ressources naturelles dont l'homme dépend pour sa survie.

9. La tâche fondamentale et primordiale de la Conférence est de créer un nouveau système juridique en vue d'un partage juste et équitable entre toutes les nations de ces réserves abondantes mais limitées. Son aboutissement n'est donc pas seulement d'un intérêt direct et profond pour les nations, mais affecte la vie même et le bien-être de leurs populations pendant des générations à venir. La tâche consistant à établir un nouveau régime international de la mer, à énoncer les droits et les obligations des Etats dans les océans, est certainement très complexe et très difficile et elle exige nécessairement du temps.

10. D'un autre côté, la pression des réalités politiques, économiques et techniques d'un monde qui change rapidement est telle qu'il est indispensable que la communauté internationale arrive à s'entendre au plus tôt sur l'établissement d'un ordre juridique juste et équitable concernant les utilisations de la mer. Les conséquences d'une attitude d'atermoiement et de retard seront graves et risqueront de compromettre les efforts que nous déployons pour créer ce régime international.

11. La rapide détérioration de la situation économique mondiale pendant l'année écoulée a été une cause de grand souci sur la scène internationale et a porté les questions économiques au premier plan de l'attention du monde. Les événements récents, plus jamais que par le passé, ont également montré que le système économique mondial repose sur l'interdépendance et que nous ne pouvons méconnaître ce fait qu'à nos risques et périls. La crise de l'énergie, qui reste très loin d'être résolue, en est un exemple frappant. De toute évidence, les intérêts des producteurs et des consommateurs seront souvent divergents, mais ces divergences devront être conciliées dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle. Lorsque les tentatives de conciliation échouent, le résultat ne peut être qu'une instabilité économique inutile et des difficultés imposées à la communauté mondiale tout entière.

12. L'inflation qui règne dans le monde est un autre exemple important d'interdépendance. Dans le monde moderne, avec ses relations économiques complexes entre Etats, il est presque impossible à un pays de s'isoler des problèmes économiques provenant d'ailleurs. Un problème économique qui a été entouré d'une grande publicité ces temps derniers et qui a

pris des proportions mondiales est, évidemment, l'inflation. Etant donné la facilité relative avec laquelle l'inflation importée peut se propager d'un pays à l'autre, il n'est guère surprenant que le problème soit maintenant devenu international. La gravité de la situation a été reconnue par de nombreux pays et l'on comprend maintenant de plus en plus qu'il convient de compléter les mesures correctives nationales par une collaboration internationale et des mesures anti-inflationnistes coordonnées.

13. Certes la coopération internationale représente une manière prometteuse d'aborder la lutte contre l'inflation, mais nous croyons qu'un système international solide peut aussi utilement contribuer à résoudre ce problème. Sur la base du rapport final du Comité spécial chargé de la réforme du système monétaire international et les questions connexes (Comité des Vingt¹), on est déjà parvenu à un large degré d'accord sur la réforme monétaire internationale, y compris l'accord sur la valeur à conférer aux droits de tirage spéciaux sur la base de 16 monnaies importantes du monde.

14. La réunion annuelle du FMI, récemment tenue à Washington, a approuvé des amendements aux articles de l'accord du FMI destinés à améliorer le processus d'ajustement du déséquilibre de la balance des paiements, à imposer des directives pour les taux de change flottants et à étendre l'assistance du FMI aux pays en développement sous forme de plus grandes facilités financières et de fournitures de pétrole afin de leur permettre de faire face aux crises de paiement actuelles.

15. Cependant, il reste à résoudre certaines questions fondamentales telles que la rétablissement du système de la valeur paritaire et le rôle de l'or dans le système international de paiements. Il est indispensable que ces questions fondamentales soient résolues par une coopération internationale plus étroite et d'empêcher ainsi que le monde ne se trouve fragmenté en blocs commerciaux concurrentiels, avec toutes les conséquences peu souhaitables qui en résulteraient.

16. Si les problèmes associés à la crise de l'énergie, à l'inflation et aux pénuries de denrées alimentaires et de matières premières indispensables ont causé dans le monde entier difficultés et inquiétude, le fardeau a particulièrement pesé sur les pays en développement. Il fallait s'y attendre puisque les pays en développement, avec leurs structures économiques faibles, sont plus vulnérables aux pressions économiques extérieures défavorables. Pour certains, le prix élevé du combustible et des denrées alimentaires et, pour de nombreux autres, les prix gonflés qu'ils ont dû payer pour les produits semi-finis et les produits manufacturés indispensables, les biens d'équipement, les matières premières et les pièces détachées, ont mis à rude épreuve leur balance des paiements. Beaucoup d'entre eux sont maintenant dans une situation très peu souhaitable, dans laquelle ils sont contraints de consacrer une si grande partie de leur énergie et de leurs ressources pour faire face aux priorités élevées de leurs besoins immédiats, que leurs objectifs de développement social et économique à long terme risquent d'en souffrir.

17. Ces difficultés pourraient, bien entendu, être allégées si la communauté internationale disposait

de la volonté politique voulue pour mettre en œuvre certaines des résolutions les plus importantes des Nations Unies sur le développement économique international et la coopération, résolutions qui ont été adoptées après des débats très vifs et de longues négociations. Mais, pour la plupart, on a commodément ignoré ces résolutions, de même que les grands espoirs qu'avait fait naître la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dont on avait tant parlé.

18. Lors de la Conférence mondiale sur la population, qui s'est tenue récemment à Bucarest, l'occasion a été donnée d'échanger des opinions et des informations et de trouver des modalités de coopération internationale sur les problèmes de la population et de l'alimentation. La prochaine Conférence mondiale de l'alimentation, qui va avoir lieu à Rome, fournira de nouvelles occasions d'étudier et de résoudre les aspects à long et à court terme du problème alimentaire mondial. Les propositions constructives qui seront sans aucun doute formulées à cette conférence pourraient constituer la base d'une coopération internationale accrue dans ce domaine.

19. L'économie mondiale se trouve à un carrefour. Les événements récents, de même que des circonstances et des relations nouvelles, en ont sapé la structure, les prémisses de base et les institutions. Ce qui s'impose donc est de remplacer ce système par un nouvel ordre économique mondial plus conforme aux circonstances de l'heure, plus équitable, et surtout propre à faire naître un sens nouveau des responsabilités et un désir de coopération dans l'intérêt de tous, de la part de la communauté internationale. Nous croyons que les recommandations contenues dans les résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a eu lieu récemment, pourront contribuer de façon importante à la création de ce nouvel ordre économique mondial. Nous voudrions donc réaffirmer notre appui aux principes contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et préconiser la prompte mise en œuvre des dispositions contenues dans le Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)] en vue de son établissement.

20. Il n'est pas exagéré de dire que les Nations Unies se trouvent maintenant à une étape nouvelle et importante de leur évolution. L'un des sujets qui ne manqueront pas de retenir notre attention est le rôle croissant que l'Organisation est inévitablement appelée à jouer dans l'établissement d'un nouveau système économique international fondé sur les principes de la codétermination et de l'égalité de tous les pays. En raison des exigences de la crise économique mondiale et du malaise que ressentent les Etats, la communauté internationale découvre, une fois de plus, que les Nations Unies sont l'instance universelle entre toutes où il convient de rechercher des solutions par l'action concertée.

21. Le thème international d'aujourd'hui est l'interdépendance, la participation mondiale et les solutions. Il est maintenant question de nouer le dialogue et des négociations entre les pays faibles en développement, qui constituent la majorité, et d'autre part, les quelques pays développés industrialisés. Il est de plus

en plus évident que le monde contemporain, comme jamais encore, demande à toutes les nations de concilier leurs divergences et de rechercher une action commune pour résoudre les problèmes mondiaux présents en passant par les Nations Unies. Tout cela indique que la valeur des Nations Unies a été amplement corroborée par le temps, que l'Organisation s'est vu insuffler une vie nouvelle pour tracer la voie à la coopération internationale, à la recherche de la paix et du progrès. Comprendre cela, c'est prendre conscience du défi devant lequel les Nations Unies se trouvent aujourd'hui.

22. M. MACKI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais dès l'abord exprimer la sympathie du Gouvernement d'Oman pour les Gouvernements et les peuples du Honduras et du Pérou à l'occasion des catastrophes naturelles qui ont frappé ces deux pays récemment.

23. Je voudrais, au nom du Gouvernement du Sultanat d'Oman, féliciter très sincèrement M. Bouteflika et lui dire toute notre satisfaction de le voir présider cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. La longue expérience qu'il a acquise en qualité de ministre des affaires étrangères de notre pays frère, l'Algérie, a été et continuera sans aucun doute d'être vivement appréciée par tous ceux qui sont ici présents; je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte de l'assurer de notre support et de notre coopération les plus entiers dans le déroulement et la conduite des délibérations de la présente session.

24. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, exprimer nos sentiments de gratitude et nos remerciements à votre prédécesseur, M. Benites, pour la façon remarquable et sage dont il a dirigé les travaux de la vingt-huitième session et ceux de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

25. Mon gouvernement tient à souhaiter une bienvenue très sincère au Bangladesh, à la Grenade et à la Guinée-Bissau, en tant que nouveaux Membres des Nations Unies; nous sommes très heureux et satisfaits de voir les représentants de ces jeunes pays prendre place parmi nous. Leur présence ici renforcera sans aucun doute l'action à venir de cette organisation internationale. Ma délégation attend beaucoup de la coopération qui s'établira avec les représentants de ces pays. Entre-temps, nous aimerions saisir l'occasion qui nous est offerte de souhaiter aux gouvernements et aux peuples qui ont récemment acquis leur indépendance tout le succès et la prospérité possibles.

26. Fidèle à sa politique étrangère constante qui appuie le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance, vise l'élimination du colonialisme et de la discrimination raciale, conformément à la Charte des Nations Unies, Oman a donné un appui actif à la lutte menée par les peuples africains de l'Angola, du Mozambique, de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que les peuples de ces pays viendront prochainement occuper parmi nous la place qui leur revient légitimement en cette organisation.

27. Dans leur longue lutte pour la liberté, les peuples libres d'Afrique ont toujours résisté aux invasions militaires et à l'oppression coloniale, et ont fourni

d'excellents exemples de sacrifices qui forcent notre admiration. Le Gouvernement d'Oman n'a jamais manqué d'appuyer la lutte juste et légitime de tous les peuples pour la liberté, l'indépendance et l'autodétermination. Ce faisant, Oman a agi conformément au respect profond qu'il ressent pour la dignité de l'être humain, comme le montrent sa noble et glorieuse civilisation et la foi qu'il a en l'homme, finalité de toutes nos entreprises.

28. En tant que pays du tiers monde, engagé dans une politique de neutralité et de non-alignement, de respect pour les principes de la Charte des Nations Unies, Oman, qui a profondément foi en ces principes, appuie pleinement la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous sommes aussi très favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, étant donné que cette mesure a pour but de venir à bout de la crise que connaît la région et d'empêcher cette crise d'atteindre des proportions qu'il ne serait plus possible de maîtriser.

29. Depuis la création de l'Etat d'Israël, la situation au Moyen-Orient a éclaté en une série de crises qui, dans bien des cas, ont atteint un point tel qu'elles ont menacé la paix et la sécurité internationales. Cela n'est dû qu'à l'obstination et à l'arrogance d'Israël, à sa politique d'agression dans la région et aux crimes odieux et barbares qu'il perpétue de façon constante contre les habitants pacifiques de la région.

30. La politique de terrorisme et d'intimidation qui a prévalu et sur laquelle s'est fondée la politique sioniste depuis la création d'Israël s'est manifestée clairement dans toute une série d'actes d'agression contre la terre du peuple palestinien, dès 1948. Cette politique a maintenant atteint un degré sans précédent de violences et de brutalités. L'agression de 1967 perpétrée par les forces israéliennes contre trois Etats arabes, Membres de cette organisation, a causé la mort de milliers d'innocents. Nous sommes encore les témoins de bombardements répétés et d'attaques militaires contre le territoire libanais, bombardements et attaques visant l'élimination du peuple palestinien.

31. Il n'est pas surprenant que le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/9817], créé en vertu de la résolution 3005 (XXVII) de l'Assemblée générale, souligne le refus répété d'Israël de se conformer aux résolutions des Nations Unies et sa poursuite obstinée d'une politique qui constitue un défi à ces résolutions. Le rapport prouve une fois de plus qu'Israël poursuit la politique d'agression qui a toujours été la sienne depuis sa création en 1948. Israël continue d'agir en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux du droit international. Il continue d'exproprier les terres de la région et d'expulser les citoyens de leurs foyers légitimes. Le refus des autorités israéliennes de coopérer avec le Comité spécial est un autre défi de ce pays envers les résolutions de l'Assemblée générale.

32. La tragédie de la Palestine, l'angoisse et les souffrances de son peuple nous amènent à exiger la reprise immédiate des entretiens de Genève afin qu'une paix et une sécurité durables, fondées sur

la justice et acceptables par les pays de la région — en particulier par la Palestine, telle que représentée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) —, puissent être obtenues.

33. En ce qui concerne le problème du Sahara, mon gouvernement appuie pleinement l'accord auquel sont parvenus le Maroc et la Mauritanie en vue de présenter le cas devant la Cour internationale de Justice. Nous lançons un appel au Gouvernement espagnol pour qu'il accepte cet accord et qu'il coopère à la recherche d'une solution du problème, dans le cadre des relations amicales qui existent entre l'Espagne et le monde arabe.

34. La région du Moyen-Orient connaît maintenant une autre crise grave qui a troublé profondément la communauté internationale. Je veux parler du problème de Chypre. Mon pays, en tant que membre du groupe des pays non alignés, croit fermement qu'il est urgent et nécessaire de protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et d'assurer le plein respect de sa souveraineté, sans aucune ingérence dans les affaires intérieures du pays.

35. Les pays en développement producteurs de matières premières ont essayé, en s'unissant, de réaliser un accord avec les pays développés et d'établir des relations de compréhension avec eux. Cela, naturellement, exige qu'ils continuent d'insister sur leur droit de posséder et d'exploiter leurs propres ressources naturelles. C'est pourquoi les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont affirmé leur droit à fixer le prix du pétrole dans le monde. Pendant des années, le pétrole a été vendu à très bas prix, alors que le prix de tous les produits exportés par les pays développés vers les pays en développement a atteint des niveaux astronomiques. C'est la raison pour laquelle les pays en développement producteurs de pétrole ont décidé qu'il était tout à fait de leur droit d'augmenter le prix du pétrole afin qu'il corresponde mieux à celui de ces produits, lesquels leur sont nécessaires. Le relèvement du prix du pétrole n'était en rien dirigé contre les intérêts économiques de quelque pays que ce soit, développé ou en développement; il visait à rectifier une situation injuste qui a longtemps prévalu.

36. Le monde affronte maintenant une crise économique aiguë à la suite de l'inflation et de la hausse des prix sur un rythme qu'il n'a jamais connu auparavant. Oman appuie le principe de la coopération économique internationale et considère les résolutions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale comme la base de cette coopération entre pays industrialisés et pays en développement. L'interdépendance économique de la communauté internationale rend la coopération nationale nécessaire car c'est la seule façon d'éviter la famine et la misère qui menacent toute l'humanité. Oman est profondément convaincu de l'importance que revêt le rôle de cette organisation pour assurer la stabilité et la sécurité, conditions fondamentales du progrès économique et social dans le monde entier.

37. Nous sommes également convaincus de l'importance qu'il y a à préserver les ressources naturelles de la terre et des mers et, conformément à cette conviction, mon gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement iranien sur la délimitation du plateau

continental dans le détroit d'Ormuz et les eaux adjacentes, conformément aux principes du droit international et aux buts et principes de cette organisation. Nous pensons que ce n'est que par des efforts communs que les peuples de la région connaîtront le bonheur et qu'ils parviendront à un niveau de vie meilleur. De plus, en vue de préserver notre environnement marin et de consolider nos intérêts publics, sociaux et économiques, mon gouvernement a promulgué, le 3 août 1974, une loi sur le contrôle de la pollution marine.

38. Mon gouvernement, comprenant l'importance de la mer et son rôle dans le développement des économies nationales, a apporté une contribution positive à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Caracas, du 20 juin au 29 août 1974. L'importance de cette conférence est évidente du fait que quelque 150 pays y ont participé dans un effort visant à trouver des solutions aux divers problèmes. Le pourcentage élevé de participation à cette conférence est la preuve nouvelle que la communauté internationale prend conscience de l'importance de la mer et des ressources qu'elle renferme pour le processus de développement des économies nationales ainsi que de l'importance toujours plus grande de parvenir à un accord ou à un traité liant ses signataires sur l'utilisation, l'exploration et l'exploitation de la mer et de ses ressources. Nous avons suivi avec un vif intérêt les points de vue présentés à Caracas et nous déclarons ici que nous ferons de notre mieux pour aider et coopérer activement à des négociations permettant d'élaborer une solution définitive acceptable pour tous.

39. C'est parce que nous croyons à la responsabilité collective des Etats dans les efforts visant à établir la paix et la sécurité internationales qu'Oman s'est joint au groupe des pays non alignés. Nous croyons fermement aux principes qui animent les pays non alignés et nous partageons sans réserve aucune les points de vue de ce groupe. En outre, nous sommes absolument persuadés qu'aucun sacrifice de notre part n'est trop grand pour la cause de la paix, du développement et du bien-être de l'humanité tout entière.

40. Les mesures qui ont été prises en vue d'entamer un dialogue ouvert et direct entre les Etats arabes et les pays européens pour mettre au point une base ferme de coopération ont notre appui le plus complet. Une telle coopération montre bien que toutes les parties intéressées sont conscientes de leur interdépendance mutuelle. Nous espérons que cette coopération, lorsqu'elle deviendra réalité, non seulement comportera des éléments économiques et politiques, mais aussi sera un pas en avant vers une coopération arabo-européenne dans tous les domaines et à tous les échelons.

41. J'ai essayé de présenter clairement la position de mon pays à l'égard des différentes questions qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale. Permettez-moi d'ajouter que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont, à notre avis, un rôle plus important à jouer dans la solution de tous ces problèmes. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer l'assurance que le Gouvernement d'Oman n'hésitera pas à apporter son aide dans les efforts qui s'imposent en vue de l'établissement de la paix et de la sécurité interna-

tionales, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

42. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie se joint aux félicitations qui ont été adressées au Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères d'Algérie, et lui souhaite de mener à bien cette session afin qu'elle puisse se clôturer par l'adoption de résolutions destinées à favoriser la paix et la coopération entre les Etats.

43. La délégation biélorussienne a suivi avec une vive attention le déroulement de la discussion générale. Maintenant que la dernière étape approche, il est absolument fondé de déclarer que le processus de détente internationale qui se poursuit et l'affirmation toujours croissante dans la pratique des relations internationales du principe de la coexistence pacifique d'Etats dotés de structures sociales différentes ont, en fait, été appréciés par tous les Etats. Cette année nous a apporté des témoignages nouveaux d'un plus grand renforcement de la paix universelle et de la sécurité internationale, de l'accroissement de la cohésion des forces de paix, de socialisme et de progrès et du renforcement de leur influence sur l'évolution de la situation internationale.

44. La détente se fraie des voies toujours plus sûres puisque des forces puissantes se sont mises à son service. Tout d'abord, c'est le socialisme mondial qui joue un rôle déterminant dans le déroulement des événements mondiaux. Ce sont ensuite les forces de libération nationale et de progrès social. Ce sont toutes les forces éprises de paix et les mouvements collectifs qui défendent activement la cause de la paix. Il convient de noter également que les dirigeants lucides des pays occidentaux ne peuvent manquer de tenir compte du rapport modifié des relations dans le monde et du fait qu'ils reconnaissent chaque jour davantage qu'il n'existe aucun autre terrain d'entente pour les relations entre Etats dotés de systèmes sociaux différents à notre époque que le principe de la coexistence pacifique.

45. Approuvant la détente comme tendance principale des événements de la vie internationale, les pays en développement ne peuvent que s'en féliciter. On sait que l'atmosphère de la guerre froide a été un bouillon de culture pour les tendances antidémocratiques dans les relations internationales et pour la violation par l'impérialisme des droits et des intérêts des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'expérience historique de ces pays montre à quel point a été utile et fructueuse pour eux l'action des pays socialistes permettant de transformer des relations entre pays ayant des systèmes sociaux opposés pour les aiguiller sur la voie de la coexistence pacifique en rendant la détente irréversible. La détente crée les conditions nécessaires à la mise en œuvre des plans d'édification d'une vie nouvelle.

46. Si le climat international s'est encore réchauffé, cela est dû indubitablement aux résultats de la troisième rencontre soviéto-américaine au sommet. Tous les peuples sans exception aucune ont tout lieu d'être satisfaits de constater que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont confirmé de la manière la plus nette

leur détermination de continuer dans la voie qu'ils s'étaient engagés à suivre dès 1972 et 1973 et de faire tout leur possible pour réduire encore et finalement éliminer entièrement tout risque de conflit militaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui serait en réalité une guerre de missiles et d'engins nucléaires ayant des conséquences catastrophiques pour l'humanité tout entière. Outre les accords et traités qui ont été conclus auparavant, et parmi lesquels l'accord sur la prévention d'une guerre nucléaire a une importance particulière, les parties ont convenu de prendre de nouvelles mesures pratiques destinées à limiter et à renverser la course aux armements.

47. Le renforcement et le maintien de la détente se trouvent favorisés par le développement fructueux des relations bilatérales entre les Etats de la communauté socialiste et la France, la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les autres pays dotés d'un système social différent, et par leur recherche commune des possibilités de régler les problèmes internationaux importants.

48. C'est avec satisfaction que nous constatons le rôle croissant, dans les affaires internationales, des Etats non alignés, leur tendance anti-impérialiste, leur contribution à la lutte pour la détente, contre la guerre et l'agression, pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès social, ainsi que leur coopération avec les Etats socialistes dans la solution des problèmes internationaux importants. Les Etats socialistes et les pays en développement, renforçant et approfondissant leurs relations sur le plan de la confiance et de la solidarité prouvent — la pratique l'a montré — qu'ils sont à même d'exercer une influence déterminante sur le développement des relations internationales, dans l'intérêt de la paix.

49. Des réalisations importantes ont été obtenues en Europe. La base de la vie politique actuelle du continent est représentée, on le sait, par un ensemble d'accords multilatéraux et de traités bilatéraux conclus, ces dernières années, entre les pays socialistes et les pays capitalistes.

50. Dans ce changement très brusque vers une voie plus favorable dans les relations entre les pays européens et vers le renforcement de la paix dans toute l'Europe, l'heureuse issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, au niveau le plus élevé, a un rôle très important à jouer. Pour que cette conférence soit couronnée de succès, il faut tout d'abord proclamer avec netteté la volonté renforcée de tous les participants à l'égard des grands principes du développement pacifique du continent; il faut que personne n'empêche l'Europe de parcourir cette voie en introduisant des propositions incompatibles avec le principe de l'égalité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

51. En ce qui concerne la détente politique du continent européen, et pour ce qui est de parachever cette détente par une détente militaire, il serait important de parvenir à un accord sur la réduction des forces armées en Europe centrale, fondé sur le strict respect, de la part de tous, des règles de la sécurité absolue de toutes les parties.

52. Le peuple biélorussien salue chaleureusement les efforts accomplis pour renforcer la sécurité européenne. Il y a 30 ans, en juillet 1944, la terre biélorussienne a connu à nouveau la paix et la liberté,

conquises à un prix très élevé, et le peuple soviétique tout entier a contribué à ce relèvement. Dans la seule République socialiste soviétique de Biélorussie, un habitant sur quatre a péri au cours de cette lutte, et les occupants ont pillé et totalement détruit plus de la moitié des richesses nationales de notre république. Fêtant solennellement le trentième anniversaire de la libération de la République socialiste soviétique de Biélorussie des envahisseurs allemands fascistes, les travailleurs de la République ont accueilli avec satisfaction l'annonce que notre capitale, la ville de Minsk, avait reçu le titre plein d'honneur de "ville héroïque"; ils se sont félicités des résultats acquis dans la construction communiste : la production industrielle est passée, en 1973, à 17 fois ce qu'elle avait été avant la guerre, les travailleurs agricoles, au cours de cette année, ont engrangé 27,5 quintaux de grains pour chaque hectare cultivé, la science et la culture se sont épanouies et le niveau de vie de la population est allé croissant.

53. Nous conservons le souvenir sacré des combattants, des partisans, des maquisards qui ont sacrifié leur vie pour assurer la liberté et l'indépendance du peuple de l'Union soviétique et pour sauver le monde civilisé d'un sombre esclavage; nous nous sommes attelés à une tâche pacifique et nous déclarons avec force qu'à l'avenir l'Europe ne devra plus jamais devenir la source d'une nouvelle guerre mondiale, ni le théâtre de conflits armés, que l'Europe doit être un continent où doit régner une paix durable et une coopération équitable.

54. La République socialiste soviétique de Biélorussie estime que la détente ne doit pas être limitée à une seule partie du globe. Elle doit régner dans toutes les régions du monde. L'idée de la création d'un système de sécurité collective en Asie prend des racines de plus en plus profondes. La réalisation de cette idée est favorisée par la parution de nouvelles tendances positives sur ce continent. Bien entendu, il reste beaucoup à faire dans ce sens. Il faut, avant tout, que tous les problèmes qui surgissent entre les Etats soient résolus par des moyens pacifiques, en tenant compte des intérêts légitimes et des droits de toutes les nations.

55. Les Nations Unies peuvent grandement contribuer à la détente sur le continent asiatique en adoptant sans tarder, à l'Assemblée générale, la décision de retirer toutes les forces étrangères qui se trouvent actuellement en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies, et de mettre fin à toute ingérence dans les affaires intérieures du peuple coréen.

56. Il est certain que tout ce dont j'ai fait état répond aux intérêts de ceux qui désirent sincèrement et sérieusement consolider la paix et qui luttent dans ce sens. La coopération entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents, sur des bases bilatérales et multilatérales, afin de résoudre les problèmes internationaux les plus importants, répond pleinement aux objectifs et aux principes des Nations Unies, et complète les activités de l'Organisation dans la réalisation de sa tâche essentielle, à savoir le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

57. Ce n'est pas par hasard, ainsi que l'a montré la discussion générale, que cette tendance du développe-

ment des relations internationales trouve l'appui et l'approbation les plus larges. C'est pourquoi personne, aux Nations Unies, ne saurait prendre au sérieux la thèse insensée des adversaires de la paix, de la détente et de la coopération dans l'égalité, qui parlent d'un prétendu complot des deux superpuissances. La déclaration du représentant de la Chine [2252^e séance], qui répète aux Nations Unies depuis 1971 des poncifs programmés par avance et des insanités maintes fois entendues, nous fait songer à l'aveugle qui aurait buté contre un mur et qui ne pourrait plus s'en détacher.

58. La détente ne se fait pas d'elle-même; c'est un processus compliqué qui exige une lutte politique constante et orientée, l'action collective des Etats épris de paix, de même que le large appui des masses populaires de tous les pays. Nous sommes fermement convaincus, déclarait il y a quelques jours le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le camarade L. I. Brejnev, que la lutte pour la paix renforcée, une détente approfondie et le développement de celle-ci ne doit être marquée par aucune pause. C'est précisément cette lutte inlassable et constante pour le renforcement de la sécurité internationale que poursuit l'Union soviétique, en coopération avec les autres Etats de la communauté socialiste dans la mise en œuvre du programme de paix avancé par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, qui depuis lors, inspire toutes les forces éprises de paix.

59. Luttant pour la détente et le développement des relations avec les pays capitalistes, sur la base de la coexistence pacifique, les Etats de la communauté socialiste soutiennent en même temps, d'une manière ferme et constante, la lutte des peuples contre les forces de l'impérialisme, de la réaction et de l'agression, pour la liberté et le renforcement de leur indépendance nationale.

60. Des dizaines d'Etats afro-asiatiques ou d'Amérique latine connaissent l'influence favorable de la solidarité et du soutien de l'Union soviétique et des autres pays de la communauté socialiste dans leur lutte pour le renforcement de leur indépendance nationale. La nécessité de renforcer l'action commune de tous les Etats épris de paix est d'autant plus évidente que les forces de la réaction et de l'agression sont loin d'avoir déposé les armes. J'en veux pour témoignage la tragédie que connaît le peuple de la République de Chypre. Qui pourrait rester indifférent pendant que les milieux militaristes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) passent à la réalisation de plans conçus de longue date et dirigés contre la République de Chypre en tant qu'Etat non aligné ? Il est inadmissible que Chypre, Membre des Nations Unies, perde son indépendance et son intégrité territoriale, soit à la suite d'une ingérence militaire étrangère, soit en conséquence des machinations clandestines de l'OTAN.

61. La RSS de Biélorussie, comme les autres Etats socialistes, a toujours été aux côtés du peuple chypriote. Il est indispensable de prendre d'urgence des mesures efficaces destinées à protéger la République de Chypre contre toute ingérence extérieure, d'assurer le retrait de son territoire de toutes les troupes étrangères, de rétablir l'ordre constitutionnel dans l'île et de donner aux Chypriotes la possibilité de décider

eux-mêmes de leur destin. La RSS de Biélorussie est favorable à la mise en œuvre de la proposition de l'Union soviétique² visant à la convocation dans le cadre des Nations Unies d'une conférence internationale pour le règlement du problème de Chypre. C'est précisément à cette conférence qu'il sera possible d'arriver à une solution effective des aspects internationaux du problème avec la garantie internationale appropriée. Cette position de principe a déjà été défendue par la RSS de Biélorussie devant le Conseil de sécurité. Assurer l'existence de Chypre en tant qu'Etat souverain indépendant et territorialement intact exigerait que soit envoyée à Chypre une mission spéciale du Conseil de sécurité.

62. Au cours de longues années, la lutte héroïque des peuples de l'Indochine contre l'agression impérialiste a reçu l'appui de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, qui n'ont jamais cessé de la soutenir et de lui donner leur aide. Encore aujourd'hui, nous sommes aux côtés des peuples du Viet Nam, du Laos et du Cambodge.

63. La cessation de l'agression impérialiste en Indochine et la conclusion de l'accord de Paris sur le Viet Nam ont créé les conditions voulues pour faire cesser la guerre, pour normaliser la situation sur la péninsule indochinoise et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. En même temps, on ne peut manquer de condamner les agissements de provocation de l'administration de Saigon qui, se fondant sur l'appui des forces extérieures, s'efforce coûte que coûte d'empêcher un règlement politique en Indochine. La RSS de Biélorussie estime que le strict respect de l'accord de Paris, le cessez-le-feu, la mise en liberté de tous les militaires et civils détenus, l'octroi de tous les droits démocratiques à la population du Viet Nam du Sud, la prompte réalisation des négociations entre les deux parties en présence dans le Viet Nam du Sud sur la question de la constitution d'un conseil national de réconciliation et d'accord afin de préparer des conditions favorables à des élections générales, libres et démocratiques, représentent le moyen le plus sûr de consolider la paix et de normaliser la situation dans le Viet Nam du Sud.

64. La RSS de Biélorussie est également d'avis qu'il convient de conférer le statut d'observateur au Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud.

65. Grâce aux efforts collectifs des Etats socialistes et des pays non alignés, des conditions plus favorables existent maintenant pour lutter contre l'agression impérialiste et pour éliminer les foyers de guerre au Moyen-Orient. Il y a eu dégagement des forces dans les régions du Sinaï et des Hauteurs du Golan. Cependant, ce ne sont que les premières étapes vers le règlement du problème du Moyen-Orient. Il est inadmissible que l'on s'en tienne à des demi-mesures, comme le souhaiteraient Israël et ses protecteurs. Cette manière de procéder est lourde du danger de nouveaux conflits militaires. Les principales questions touchant le règlement politique au Moyen-Orient doivent être examinées et réglées à la Conférence de la paix de Genève, qui doit reprendre ses travaux au plus tôt. La base du règlement politique au Moyen-Orient est constituée, on le sait, par le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et

par l'élimination des conséquences de l'agression israélienne.

66. Il va également sans dire que le règlement au Moyen-Orient doit garantir la sécurité et les droits de tous les Etats et peuples de la région, y compris les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, dont les représentants doivent occuper leur place à la table des négociations de Genève à titre de partie indépendante.

67. La RSS de Biélorussie a appuyé la proposition des pays arabes tendant à ce que la présente session de l'Assemblée générale examine la question de Palestine. Elle est également un des auteurs du projet de résolution tendant à inviter les représentants de l'OLP à participer à la discussion de ce problème [A/L.736].

68. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant un phénomène paradoxal : alors qu'il existe une détente sensible dans les relations internationales, on continue matériellement à préparer la guerre. Et il ne s'agit pas seulement d'inertie, mais du fait que l'on voit encore s'exercer dans le monde des forces impérialistes puissantes qui, pour des raisons économiques et politiques diverses, continuent à pousser la roue de la course aux armements. Ces forces cherchent à intensifier la course aux missiles et aux armes nucléaires, utilisant les plus grandes réalisations de l'intelligence humaine pour créer des armes toujours nouvelles.

69. Les pays socialistes ont toujours lutté contre cette tournure dangereuse des événements et nous sommes en droit de nous enorgueillir du fait que c'est toujours à l'initiative de ces Etats que la plupart des questions du désarmement ont été et seront examinées aux Nations Unies. Les pays socialistes, par leur position constante et ferme en matière de désarmement et en coopérant avec les nouveaux et jeunes Etats indépendants, sont arrivés aux résultats positifs que chacun connaît. Ceci est conforme aux intérêts de tous les Etats, notamment du groupe nombreux des pays en développement qui, pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent à eux, ont le plus grand besoin de voir libérées les ressources qu'absorbe la course aux armement et de transférer ces ressources au développement de leur économie nationale. Pour ces pays, la paix est la condition indispensable pour se libérer des vestiges du colonialisme et pour lutter contre le néo-colonialisme. Combien déplorable est à cet égard l'attitude d'un pays qui en parole se présente comme un ami du tiers monde, alors que par ses actes il est l'adversaire de la cessation de la course aux armements et du désarmement !

70. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale s'est vue saisie par l'Union soviétique d'une nouvelle proposition importante, intitulée "Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain" [point 100]. De l'avis de la RSS de Biélorussie, l'élaboration et la conclusion d'une convention internationale appropriée est tout à fait opportune. Il est important d'adopter aujourd'hui des mesures qui permettent de libérer l'humanité du danger de l'utilisation de nouveaux moyens de

guerre qui, demain, pourraient être largement diffusés et qu'il serait alors beaucoup plus difficile de freiner. La conclusion de cette convention ne serait pas seulement une mesure propre à limiter la course aux armements, mais un moyen important de préserver l'environnement.

71. A la présente session, nous devons faire tout ce qui est possible pour mettre en œuvre la décision de la vingt-huitième session sur la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en développement [résolution 3093 (XXVIII)]. Avec la bonne volonté de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, cette décision, qui unit pour la première fois les problèmes du désarmement et ceux du développement, pourrait contribuer au renforcement de la paix internationale et favoriser le développement économique et social.

72. La délégation de la RSS de Biélorussie insistera pour que la session actuelle adopte des décisions qui permettront de passer immédiatement à l'élaboration de recommandations concrètes sur les questions pratiques liées à la convocation de la Conférence mondiale du désarmement. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts collectifs des pays épris de liberté, il sera possible de lutter contre ceux qui s'opposent à la convocation de cette conférence.

73. La communauté internationale se trouve comme auparavant devant la tâche d'assurer l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, de faire cesser partout et de la part de tous les essais d'armes nucléaires et de mettre en œuvre d'autres mesures allant dans le sens du désarmement général et complet.

74. Nous espérons que l'Assemblée générale, à sa présente session, procédera à un examen nouveau et très large de la question de la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] de façon à aboutir à des mesures concrètes supplémentaires permettant d'en appliquer dans la pratique les dispositions essentielles. Il est important que la discussion de cette question favorise le renforcement et le développement des résultats déjà acquis en ce qui concerne l'assainissement de la situation internationale.

75. En tant que membre du Conseil de sécurité, la RSS de Biélorussie est partisan de l'adoption par le Conseil des mesures nécessaires pour donner force obligatoire à la résolution solennelle de l'Assemblée générale sur la non utilisation de la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente des armes nucléaires [résolution 2936 (XXVII)]. Une telle décision du Conseil de sécurité aurait une influence durable et bénéfique sur les relations internationales. Il est grand temps que les membres permanents du Conseil de sécurité qui s'opposent à cette adoption mettent fin à leur attitude d'obstruction.

76. L'Assemblée générale devrait profiter des conditions favorables actuelles pour examiner fructueusement les problèmes du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale, ce qui, en retour, permettrait de renforcer et d'étendre le processus de détente et de résoudre les problèmes du développement économique.

77. L'admission à la présente session de trois Etats — le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau —, dont nous saluons chaleureusement les délégations, constitue un nouveau témoignage de la montée incoercible du mouvement de libération nationale et de l'apparition sur la scène internationale de nombreux pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

78. L'appui international donné aux combattants de la liberté et de l'indépendance nationale, de la démocratie et du socialisme a toujours été une partie intégrante de la politique étrangère des pays socialistes. On sait qu'en 1960, à l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], ce qui a constitué un événement de portée historique. Les résultats de la lutte du peuple de Guinée-Bissau ont montré de manière convaincante que le mouvement de libération est irrésistible lorsque son union avec le socialisme mondial devient une réalité objective. Les colonialistes armés jusqu'aux dents n'ont pu mettre à genoux l'héroïque peuple de la Guinée-Bissau.

79. Les chauvins, aveuglés par leur tendance à l'hégémonie et leur désir de puissance, n'ont pu finalement empêcher le peuple du Bangladesh, qui s'est engagé dans la voie de la liberté et de l'indépendance, de devenir Membre des Nations Unies.

80. Les conditions de détente ont permis de rendre plus active la lutte des peuples en développement pour éliminer les relations économiques inégales existant entre les pays capitalistes et les pays en développement. La RSS de Biélorussie appuie activement la position et les demandes des pays en développement. C'est d'ailleurs cette attitude que la délégation biélorussienne a adoptée à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au cours de laquelle les pays en développement ont présenté à l'impérialisme et au colonialisme la note historique fort légitime de l'exploitation et de l'appropriation séculaires qu'ils ont faites de leurs richesses et ont exigé la cessation des activités inadmissibles des monopoles transnationaux.

81. Comme l'a souligné à juste titre le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie à la sixième session extraordinaire, l'adoption à cette session des décisions anti-impérialistes a été le résultat des alliances naturelles des pays en développement avec les Etats socialistes qui — et ici je reprends les paroles de M. Bouteflika — trouvent leur motivation profonde dans la volonté de la communauté internationale d'instaurer une ère nouvelle faite de justice, de progrès et de paix" [2230^e séance, par. 185].

82. Le soutien apporté par les pays socialistes aux anciens peuples coloniaux et non autonomes et le sens profond et nouveau de cet appui sont motivés par des raisons de principe et ne dépendent pas de la conjoncture ni du désir d'obtenir des avantages unilatéraux. Nous appuyons fermement les combattants africains dans leur lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*; nous soutenons tous les démocrates dans leur lutte pour la liberté de leur peuple contre la tyrannie fasciste.

83. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit multiplier ses efforts pour arriver à faire

cesser la répression contre les démocrates, pour assurer la libération de tous les détenus politiques au Chili, pour mettre fin à l'arbitraire et à l'illégalité de la junte fasciste vendue au capital étranger. Et, quelles que soient les interventions faites à la tribune et l'agitation déployée ici par l'agent du régime militaire fasciste du Chili, usant et même abusant de son droit de réponse, les gens honnêtes, au Chili ou ailleurs, n'accepteront jamais de cesser leur lutte contre les crimes des sanglants dictateurs du Chili. Ils continueront sans faiblesse à soutenir les patriotes et les démocrates chiliens qui mènent une lutte équitable pour réaliser l'aspiration des peuples à une paix stable sur la terre.

84. Au cours de la discussion générale, certains ont cherché à dénigrer la Charte des Nations Unies et ont même demandé qu'elle soit révisée. Depuis longtemps déjà on attaque la Charte des Nations Unies. Il s'est toujours trouvé des personnes — il en existe encore aujourd'hui — qui considèrent cette charte comme un obstacle. Mais, d'autre part, certains jeunes Etats indépendants, qui s'efforcent sincèrement de mettre rapidement en pratique les dispositions fondamentales de la Charte, cèdent à la tentation de s'occuper de sa révision, de réorganiser les Nations Unies, etc. Nous voudrions attirer leur attention sur le fait que les partisans endurcis de la révision de la Charte se sont considérablement déchainés maintenant que l'Organisation des Nations Unies a commencé à résoudre de manière concrète les tâches prévues dans la Charte et que, dans une très grande mesure, on a vu croître le rôle et l'influence des pays non alignés aux Nations Unies.

85. Nous sommes opposés à toute tentative de révision de la Charte des Nations Unies, car celle-ci répond entièrement au rapport de forces existant dans le monde, à la présence de deux systèmes sociaux et politiques : le socialisme et le capitalisme. La Charte assure la vitalité des Nations Unies, elle répond aux intérêts du maintien et de la consolidation de la paix. Toute l'histoire de l'existence des Nations Unies montre de manière convaincante que la voie vers la réussite de ces activités est toujours passée par le strict respect de la Charte, par la mise en œuvre constante des décisions du Conseil de sécurité et des recommandations positives des autres organes des Nations Unies. C'est à cela que devraient tendre de manière énergique et active tous ceux qui cherchent à renforcer l'efficacité des Nations Unies en démasquant et en isolant ceux qui cherchent à saper l'Organisation sous le prétexte mensonger d'en perfectionner la Charte.

86. Comme beaucoup d'autres délégations que nous avons entendues au cours du débat général, la délégation biélorussienne est convaincue que dans la discussion et dans la solution de toute question aux Nations Unies — le problème du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement, la décolonisation et la lutte contre le racisme et l'*apartheid*, le développement économique, l'élaboration et le respect de normes de droit international — il est toujours indispensable de procéder avec unité et solidarité, de faire preuve d'une grande activité et de constance dans le camp de toutes les forces de l'anti-impérialisme à l'avant-garde desquelles marchent les pays de la communauté socialiste qui colla-

borent en frères avec les pays non alignés et les pays en développement.

87. M. PUJA (Hongrie) [*interprétation du russe*] : Je voudrais adresser mes félicitations les plus chaleureuses à M. Bouteflika à l'occasion de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. C'est là un hommage rendu par tous les peuples du monde à son pays, la République populaire et démocratique d'Algérie. Je suis convaincu que la présidence d'un homme d'Etat aussi expérimenté contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité et au règlement des problèmes internationaux encore en suspens.

88. La discussion générale touche à sa fin. La position de ceux qui interviennent maintenant en est facilitée. Au cours du débat, de nombreux points de vue ont été exposés sur lesquels nous sommes d'accord et il nous paraît utile de nous arrêter en détail sur toutes les questions déjà évoquées.

89. Les vues de mon gouvernement sur les questions d'actualité de la situation internationale ont été exprimées avec netteté dans le communiqué commun hongro-soviétique publié à l'occasion de la récente visite, couronnée de succès, en Union soviétique d'une délégation du parti et du Gouvernement hongrois dirigée par Janos Kadar.

90. Selon mon gouvernement, la situation internationale s'est nettement améliorée et la détente est devenue la grande tendance de la vie internationale. En même temps, il ne faut pas oublier que certains s'efforcent de freiner ou d'arrêter cette évolution favorable.

91. Les discussions de la session témoignent également du fait que, dans le processus de la détente, un grand rôle revient aux efforts des pays socialistes et au développement des relations entre les pays socialistes et les pays capitalistes développés, notamment entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les rencontres des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont été significatives non seulement du point de vue des relations entre ces deux pays, mais également parce qu'elles ont favorisé la solution des problèmes internationaux les plus importants. Nous constatons avec satisfaction que le nouveau Président des Etats-Unis, M. Gerald Ford, s'est également déclaré en faveur de la politique de coexistence pacifique. Nous espérons que la coopération des pays socialistes et capitalistes se poursuivra dans l'intérêt de la détente et de la solution des problèmes internationaux.

92. Le peuple de mon pays suit avec une attention particulière tout ce qui concerne le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, car la situation dans cette région a une importance fondamentale pour la cause de la paix dans le monde entier. L'amélioration de la situation en Europe a été favorisée dans une grande mesure par le fait que les pays du monde capitaliste ont admis la situation qui s'est créée après la seconde guerre mondiale, en reconnaissant la République démocratique allemande sur le plan du droit international, et également par le fait qu'il a été possible de normaliser les relations entre les pays socialistes d'Europe et la République fédérale d'Allemagne. Cependant, il convient de ne pas oublier que certains groupes réactionnaires attaquent la pratique de la coopération avec les pays socialistes, mettent

en doute l'égalité de la République démocratique allemande en matière de droit et violent l'accord quadripartite sur Berlin-Ouest. Tout cela apporte de l'eau au moulin des adversaires de la détente.

93. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe poursuit ses travaux à Genève. La convocation de cette conférence et les résultats qui en sont attendus peuvent être évalués comme un apport considérable au renforcement de la sécurité internationale qui, conformément à la Charte, représente la tâche fondamentale de notre organisation.

94. Cependant, cette conférence a dû surmonter de graves difficultés et devra également faire face à d'autres difficultés. Certaines délégations voudraient détourner l'attention du problème fondamental de la sécurité et de la coopération pour la faire porter sur des questions secondaires. A notre avis, cette conférence n'est saisie d'aucun problème qui ne puisse se prêter à une solution acceptable pour tous. C'est précisément pour cette raison que nous espérons que la deuxième phase de cette conférence achèvera bientôt ses travaux et que la troisième phase pourra commencer à un niveau plus élevé.

95. Le développement favorable de la situation en Europe est assombri cependant par les événements de Chypre. Les milieux extrémistes de l'OTAN s'efforcent depuis longtemps, d'une façon ou d'une autre, de placer Chypre sous leur domination et d'y établir des bases militaires. A l'heure actuelle, ils essaient de scinder le pays en deux parties. Méprisant les décisions du Conseil de sécurité et, en fait, agissant derrière le dos du peuple chypriote, ils cherchent à trouver une "solution" à ce problème.

96. Mon gouvernement condamne la violation flagrante des principes formulés dans la Charte des Nations Unies. Depuis le début, nous nous sommes prononcés pour le rétablissement des droits du Gouvernement légitime de Chypre, pour la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre et pour le retrait des troupes étrangères. Il est indispensable d'assurer le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, pays non aligné.

97. Le Gouvernement de la République populaire hongroise se rallie pleinement à la proposition de l'Union soviétique visant à convoquer, sous les auspices des Nations Unies², une conférence internationale en vue d'élaborer des décisions visant à garantir l'indépendance de Chypre. L'Organisation des Nations Unies doit tout mettre en œuvre pour assurer un règlement de ce problème dans les plus brefs délais possibles. C'est dans cet esprit que la délégation hongroise a appuyé l'inscription de la question de Chypre à l'ordre du jour de la présente session et qu'elle participera à son examen.

98. Des changements favorables se sont également produits en Europe. Tout porte à croire que le Gouvernement portugais a rompu avec un passé peu glorieux et qu'il se montre disposé à participer à la coopération internationale. La Grèce a vu la déroute de la junte militaire qui avait organisé le coup d'Etat de Chypre. Les premières déclarations et les premières mesures du Gouvernement grec montrent que la politique étrangère de ce pays a changé dans un sens positif. Nous nous en félicitons.

99. Il s'est passé plus d'un an et demi depuis la conclusion de l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973. Pour mettre en application cet accord d'importance historique, diverses mesures positives ont été prises, mais un certain nombre de dispositions de l'Accord sont restées sans effet. Depuis janvier 1973, en raison des opérations offensives menées constamment par l'armée de Saïgon, pas un seul instant les armes ne se sont tues; des opérations visant à saisir de nouveaux territoires se succèdent; l'armée de Saïgon brûle des villages, oblige des milliers de personnes à quitter leurs foyers et maintient en prison d'autres dizaines de milliers de personnes.

100. La Commission internationale de contrôle et d'observation est depuis des mois vouée à l'inaction. L'administration de Saïgon ne semble pas disposée à accorder à la délégation militaire du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet Nam du Sud, de Saïgon, les immunités et privilèges prévus dans l'Accord de Paris et reconnus dans la pratique diplomatique internationale, qui sont indispensables pour accomplir un travail normal. Dans ces circonstances, la commission militaire bipartite ne peut pas travailler. En conséquence, ne reposant sur aucun fondement juridique et de garanties dans la pratique, la Commission internationale de contrôle et de surveillance n'est pas en mesure de fonctionner normalement.

101. Par contre, le Gouvernement provisoire de la République du Viet Nam du Sud s'efforce sans cesse d'assurer l'exécution de l'Accord de Paris, comme en témoignent ses propositions en six points publiées le 22 mars 1974.

102. Le Gouvernement de la République populaire hongroise condamne résolument les visées de l'administration de Saïgon et des forces extérieures qui la soutiennent, et exige la mise en application sans tarder de toutes les dispositions contenues dans l'Accord de Paris. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve d'une attitude identique à l'égard des parties signataires de l'Accord au Viet Nam du Sud. Il est nécessaire de conférer au Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet Nam du Sud le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

103. Le Gouvernement de la République populaire hongroise se réjouit des progrès qui ont été faits vers le règlement de la situation au Laos. En ce qui concerne le Cambodge, mon gouvernement appuie les patriotes qui luttent contre la clique usurpatrice de Lon Nol. A notre avis, le Cambodge ne peut être légitimement représenté aux Nations Unies que par la seule délégation du gouvernement royal d'union nationale.

104. En ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient, quelques progrès seulement ont été faits vers un règlement général et équitable. Pour notre part, nous apprécierons à leur juste valeur les mesures positives, de quelque partie qu'elles émanent, qui seraient propres à faciliter le règlement au Moyen-Orient. Mais nous condamnons tous les efforts faits en vue de bloquer la situation actuelle, de retarder le règlement de la question et d'entretenir la tension au Moyen-

Orient. On peut penser avec juste raison que certains cherchent à torpiller la Conférence de la paix, de Genève. Les déclarations faites par le Premier Ministre d'Israël nous ont appris que le Gouvernement israélien, en vue de diviser les pays arabes, s'oppose à des entretiens multilatéraux et qu'il propose à leur place des négociations bilatérales. Dans ce but, il continue à s'armer et va même jusqu'aux provocations armées. Cette façon de jouer avec le feu est dangereuse. Si ce genre de manœuvre se poursuivait, on ne pourrait pas exclure le danger d'une nouvelle guerre au Moyen-Orient. Le Gouvernement de la République populaire hongroise condamne les actes d'Israël et son mépris des résolutions du Conseil de sécurité.

105. L'une des questions principales du problème du Moyen-Orient est celle du respect des droits nationaux du peuple arabe de Palestine. Mon gouvernement a été parmi ceux qui ont demandé que la question de Palestine soit discutée en tant que point séparé de l'ordre du jour. Nous espérons que cette discussion nous rapprochera de la solution de ce problème.

106. Il est fait obstacle à un règlement équitable de la question en raison de la réaction internationale qui essaie de semer la discorde entre les pays arabes et leurs véritables amis, les pays socialistes. Cependant, la crise du Moyen-Orient ne peut être résolue sans la participation des Etats socialistes. Ceux qui s'y opposent cherchent en fait à empêcher le règlement de la question. Nous estimons que les forces qui luttent pour une paix équitable et durable au Moyen-Orient doivent exiger la reprise sans tarder de la Conférence de la paix de Genève, car dans les conditions actuelles, cette conférence constitue le forum le plus approprié pour l'élaboration des modalités du règlement.

107. Le Gouvernement hongrois s'est porté coauteur du point a) de la question de Corée, intitulé "Retrait de toutes les troupes étrangères stationnant en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies". Mon gouvernement appuie les efforts faits par la République populaire démocratique de Corée pour une réunification pacifique du pays. Mon gouvernement espère que les Nations Unies apporteront également leur contribution au règlement de ce problème comme il se doit, qu'elles ne toléreront pas après plus de 25 ans que l'on continue à abuser de leur drapeau et qu'elles aideront à assurer dans les plus brefs délais possibles le retrait des forces étrangères de la Corée du Sud.

108. Partant de l'exemple positif des efforts destinés à créer un système de sécurité en Europe, il serait utile d'adopter dans les autres régions du monde des mesures propres à assurer la sécurité des peuples qui y vivent. A cet égard, il serait particulièrement important de mettre en œuvre la proposition faite par l'Union soviétique de créer un système de sécurité collective en Asie.

109. Le peuple hongrois comprend parfaitement les sentiments des peuples qui luttent pour leur indépendance nationale. Nous sommes heureux que, grâce à une lutte positive, les colonies portugaises soient sur le point d'aboutir à l'indépendance. Cependant, nous ne saurions oublier que de nombreux peuples vivent encore sous le joug du colonialisme

et continuent de lutter pour leur liberté. La discrimination raciale subsiste dans de nombreux territoires. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance à la lutte de libération de ces peuples et d'œuvrer en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

110. Il est réconfortant de voir que la position de la plupart des pays d'Amérique latine à l'égard d'un grand nombre de problèmes importants de l'actualité correspond à la position des pays socialistes et des Etats progressistes non alignés, ou s'en approche. Un nombre sans cesse croissant de pays d'Amérique latine normalisent leurs relations avec la République socialiste de Cuba et prennent résolument partie pour la révocation des mesures discriminatoires et pour la défense de leur indépendance et de leur liberté.

111. Un an s'est écoulé depuis qu'au Chili un groupe de fascistes a renversé par la force le gouvernement légitime de l'unité nationale. Bien que la dictature militaire ait tout fait pour consolider sa position, elle n'y est toujours pas parvenue. On assiste sans cesse aux persécutions massives des partisans du gouvernement légitime et des Chiliens épris de démocratie; de nombreuses personnes innocentes sont jetées en prison, entassées dans des camps de concentration ou remises aux contingents punitifs qui sont chargés d'exécuter les condamnés à mort. Les gouvernements, les organisations de masse et les mouvements de millions d'hommes de par le monde protestent à haute voix contre l'illégalité barbare de la junte chilienne. Mon gouvernement et le peuple hongrois dans son ensemble condamnent la junte militaire chilienne et exigent qu'il soit mis fin à cette terreur sanglante et que les patriotes innocents qui crouissent dans les prisons soient remis en liberté. Il est évident que la junte cause non seulement un tort irréparable au peuple chilien, mais nuit au processus de la détente internationale.

112. Les événements de la vie internationale montrent que le processus de détente politique a fait des progrès considérables. Cependant, la détente politique doit être complétée par une détente militaire. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra être stable et hors de toute atteinte. A cet égard, il serait de la plus grande importance de réduire et, enfin, de faire cesser la course aux armements. Certaines mesures importantes ont déjà été mises en œuvre dans ce domaine. Les accords sur la limitation des armes stratégiques, intervenus entre les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis, constituent un début prometteur à cet égard. Mon gouvernement espère que les négociations soviéto-américaines qui se poursuivent sur cette question aboutiront à de nouveaux résultats.

113. Tant l'Assemblée générale que les autres instances internationales accordent, à juste titre, une attention particulière à la question du désarmement nucléaire, et notamment à l'interdiction définitive d'utiliser les armes nucléaires, ainsi qu'au refus de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Le strict respect des obligations prévues par la résolution 2936 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale, pourrait contribuer d'une façon appréciable au renforcement de la paix.

114. La sixième session extraordinaire a confirmé avec plus de force encore la signification de la résolution 3093 (XXVIII), adoptée à la suite de la proposition faite à la session précédente par l'Union soviétique, tendant à réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Sur une récente initiative, le gouvernement de l'Union soviétique a appelé l'attention de l'Assemblée générale et de la collectivité mondiale sur un problème qui, s'il n'est pas résolu, menacera de conséquences presque imprévisibles notre environnement et empêchera le développement normal de l'humanité. Nous sommes convaincus que, grâce à la compréhension et au soutien actif des Etats Membres, une convention internationale interdisant d'agir de façon nuisible sur l'environnement et le climat à des fins militaires sera conclue.

115. Le Gouvernement hongrois continue de penser qu'il est indispensable de réaliser au plus tôt la proposition visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement. Le Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale a achevé son travail. Il a préparé son rapport [A/9628] et l'a soumis à l'Assemblée générale. Pendant la discussion de cette question la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies a exprimé son avis, et seulement une minorité s'est déclarée contre la convocation de cette conférence. Nous croyons qu'il est temps de prendre des mesures concrètes afin d'organiser et de convoquer cette conférence.

116. Aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des armements et des forces armées en Europe centrale, certains milieux de l'OTAN, ne tenant pas compte du principe qu'ils ont eux-mêmes adopté et qui vise à la sécurité égale, cherchent à obtenir des avantages unilatéraux aux dépens des Etats membres du Traité de Varsovie. Bien entendu, cela ne peut que retarder la conclusion d'un accord. La réalisation d'un accord sur la question serait importante en ce sens qu'elle favoriserait une nouvelle amélioration de l'atmosphère politique en Europe et permettrait d'aboutir à la conclusion d'accords semblables applicables aux autres parties du continent.

117. A sa sixième session extraordinaire, où ont été discutées les questions du développement économique et les problèmes des matières premières, l'Assemblée générale a fait un grand pas en avant en s'efforçant d'étudier sous tous leurs aspects des problèmes économiques de portée internationale et en élaborant des mesures en vue de leur solution. Je voudrais déclarer ici que le Gouvernement hongrois est disposé à coopérer à la réalisation des mesures adoptées par la sixième session extraordinaire.

118. Dans cette déclaration, je devrais parler également des dangers qui menacent les progrès de la détente internationale. Nous sommes cependant convaincus que le processus de détente ne pourra continuer d'être entravé. Dans la lutte pour la paix, la sécurité et une coopération plus étroite entre les peuples, des forces puissantes sont en jeu : la communauté socialiste, les mouvements de libération nationale, les pays en développement qui se sont engagés dans la voie du progrès, les pays non alignés, les partisans de la paix et les travailleurs des pays capitalistes développés. La politique des dirigeants des pays capitalistes développés qui tiennent compte des

réalités du monde contemporain est également très importante. Il est certain que l'union de tous ces facteurs rendra irréversible le processus de la détente internationale. Pour toutes ces raisons, nous ne partageons aucunement la thèse selon laquelle la détente serait un phénomène passager touchant à sa fin. Ce genre de propagande sert des objectifs négatifs bien connus.

119. La déclaration faite par le représentant de la République populaire de Chine dans la discussion générale [2252^e séance] montre que la position chinoise n'a pas changé. Le représentant de la Chine a, une fois de plus, fait pleuvoir des calomnies sur l'Union soviétique et sur les forces qui luttent pour le progrès et le socialisme, et il n'a aucune proposition constructive à présenter. Tout le monde comprend clairement aujourd'hui que ce comportement fait le jeu des adversaires de la détente internationale.

120. Le Gouvernement de la République populaire hongroise répond aux vœux de son peuple lorsque, de concert avec les autres pays de la communauté socialiste, il participe aux efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement attache une grande importance au développement des relations bilatérales entre la République populaire de Hongrie et les pays dotés de systèmes sociaux différents. Nous attachons une importance particulière au développement de relations économiques, car c'est précisément une bonne coopération économique qui peut constituer la base la plus solide pour de saines relations dans tous les autres domaines. Mon gouvernement cherche à assurer l'élimination des obstacles discriminatoires qui entravent le développement des relations économiques.

121. Les représentants de la République populaire hongroise ont déployé une activité intense à la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées, à la Conférence du Comité du désarmement à Genève, et ailleurs. Partout, ils ont travaillé dans un esprit de compréhension mutuelle et ont fait en sorte de parvenir à un accord sans retard.

122. La République populaire hongroise a accédé à une demande des parties directement intéressées dans le conflit du Viet Nam lorsqu'elle a décidé de devenir membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Elle a été inspirée par le désir sincère de favoriser, en étroite coopération avec les trois autres membres de la Commission, la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris en vue d'aider à rétablir la paix au Viet Nam du Sud. Elle est fermement décidée à servir ces objectifs et à ne pas céder devant toute pression qui aurait pour but de la détourner de cette voie.

123. La République populaire hongroise entretient des relations amicales avec les Etats arabes qui luttent

pour une cause juste. Nous sommes leurs amis et nous nous tenons à leurs côtés dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance et pour les aider en cette période d'édification pacifique.

124. Mon gouvernement considère d'une façon très favorable le mouvement des pays non alignés et constate que celui-ci s'élève de plus en plus fermement contre les adversaires de l'indépendance des pays en développement, de la paix et du progrès, contre l'impérialisme et ses alliés. La Hongrie soutient les efforts progressistes du mouvement des pays non alignés.

125. Comme il ressort de mon intervention, le rôle et l'importance de l'Organisation des Nations Unies ont augmenté ces derniers temps. Cela est dû essentiellement à ce que notre organisation est parvenue à un stade de développement où elle se trouve déjà en mesure de jouer un rôle positif et de favoriser le règlement politique des conflits qui comportent des menaces de crise.

126. La République populaire hongroise appuie ces initiatives qui sont prises en vue de mettre en vigueur les objectifs inscrits dans la Charte, mais nous nous opposons à des propositions telles que, par exemple, la révision de la Charte, qui diminuerait l'efficacité des Nations Unies.

127. Pour terminer, je voudrais, au nom de mon gouvernement, adresser nos souhaits de bienvenue aux délégations de deux nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire du Bangladesh et la République de Guinée-Bissau. D'emblée, mon gouvernement a appuyé la demande d'admission aux Nations Unies de ces deux Etats qui sont nés au cours d'une lutte de libération, et il n'a pas hésité à les reconnaître en tant qu'Etats souverains et indépendants. Nous sommes convaincus que leur participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies sera des plus utiles.

128. Je salue également les représentants du plus récent Membre du groupe latino-américain, la Grenade, et j'adresse mes vœux de prospérité à leur pays.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTES

¹ Voir Fonds monétaire international, *Rapport annuel*, 1974, p. 54.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité*, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974, document S/11465.